



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23210

Texte de la question

M. François Sauvadet s'adresse à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le 29 janvier 2008, les députés ont voté à la quasi-unanimité la proposition de loi de M. Francis Giraud relative aux personnels enseignants de médecine générale. En dépit de l'importance capitale que revêt cette loi pour la reconnaissance de la médecine générale, trois mois après son adoption, les décrets d'application n'ont toujours pas été signés. Aussi, il souhaiterait savoir quand les décrets d'application paraîtront au Journal officiel.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23210

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4156

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652